



**Rapport Synthèse : Webinaire**  
**Choix des instruments juridiques appropriés**  
**Jeuudi 4 juin 2020 à 10h00 CE, Microsoft Teams**

Points soulevés après la présentation de M. Olivier Rukundo : **Introduction et mise en contexte**

- **Choisir l'instrument juridique le plus approprié pour la mise en œuvre de l'APA :**
  - Pour bien choisir les instruments juridiques les plus appropriés il faut s'assurer d'avoir un dispositif qui prend en charge toutes les obligations du Protocole de Nagoya.
  - Ceci peut être fait par le biais d'une loi cadre d'environnement (en y intégrant des dispositions en matière d'APA), l'élaboration d'une loi distincte APA, l'élaboration de textes réglementaires si un ancrage juridique pour ces textes peut être identifié.
  - Le choix d'un instrument juridique national doit partir d'un cadre contextuel, et selon les spécificités propres à chaque pays, et non pas d'un cadre purement conceptuel. Il n'y a pas un modèle classique qu'on peut appliquer partout.
  - Le centre d'échange pour l'APA est une bonne source pour consulter les textes juridiques adoptés par différents pays pour la mise en œuvre de l'APA.
- **Analyse des lacunes :** Importance de faire une bonne analyse des lacunes pour mieux comprendre les avantages et désavantages des différentes options.
- **Hiérarchie des normes :** Dans chaque pays, il y a une hiérarchie des normes qu'il faut respecter.
- **Les Lignes directrices de l'UA** ne sont pas prescriptives en matière du choix d'instruments juridiques. Elles ont pour objectif très pertinent de donner des orientations pour appuyer la mise en œuvre au niveau national et, de permettre, à terme, d'avoir des normes communes africaines en matière d'APA.
- **Adoption de Normes réglementaires dans les cas où c'est juridiquement possible :** Elles permettent à la fois une sécurité juridique pour les acteurs et une flexibilité pour modifier les procédures nécessaires (par exemple sur la base des leçons apprises) sans se lancer dans un long/ nouveau processus législatif.

Pendant le Webinaire, deux pays, l'Algérie et le Madagascar ont été invités, à partager leurs expériences et approches dans le choix d'instruments juridiques pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya. Les points suivants ont été soulevés durant les discussions qui ont suivi les interventions de ces deux pays.

- **Concernant l'ancrage des 8 projets de textes APA en Algérie** : La loi relative aux ressources biologiques renvoi à 8 dispositions réglementaires. Ces 8 renvois ont été regroupés dans 4 projets de décrets : 1er relatif à l'ANC sa composition et son fonctionnement, 2ème relatif à l'accès aux ressources biologiques et CTA, 3ème le contenu du permis et le 4ème le registre public ressources biologiques et base de données
- **Expérience de Madagascar** : Au départ Madagascar a essayé de développer une loi, mais ceci n'a pas pu aboutir malgré un long processus. Madagascar a fait le choix d'adopter une mesure intérimaire par le biais d'un décret. **Car** : beaucoup de demandes et donc urgence et l'adoption d'une loi est un long processus.
- **Approche participative** : importance de privilégier une approche participative et la plus inclusive pour le choix et la prise de décision au niveau national.
- **Des échanges et discussions** plus approfondies sont importantes pour préciser et faire le choix approprié sur le statut, rôle et missions du Point Focal APA, du Correspondant National et surtout de l'Autorité Nationale Compétente.
- **Mesures institutionnelles** : Le Protocole de Nagoya décline des compétences à l'Autorité Nationale Compétente (voir l'article 13 du PN). Le Point Focal National d'APA n'a pas la vocation pour interpréter la loi/ réglementation respective. Ce rôle revient surtout à l'Autorité Nationale Compétente.
- **Cohérence entre les différents permis nationaux dans le processus de mise en œuvre** : La démarche de la demande de permis n'est pas la même pour tous les types de permis. Le permis APA est distinct. Il faut une cohérence avec d'autres systèmes de permis (cette question sera abordé en détail dans le prochain webinaire).

#### **Informations supplémentaires mentionnées lors de la discussion :**

- Lien vers la publication "Mise en œuvre du protocole de Nagoya - Remplir de nouvelles obligations parmi les questions émergentes" par Evanson Chege Kamau (en langue anglaise uniquement) :  
<https://www.bfn.de/fileadmin/BfN/service/Dokumente/skripten/Skript564.pdf>